



## Rester en france pour une tunisienne

-----  
Par Visiteur

Bonjour

Mon amie est étudiante de nationalité Tunisienne , elle réside en Tunisie elle a 24 ans . J'ai une situation stable en France.

Nous souhaitons vivre ensemble en France

Elle va venir en décembre avec un visa touristique , les questions que nous nous posons :quelles sont les possibilités pour qu'elle puisse rester en France avec moi en toute légalité ?

- son visa touristique est il gratuit en tant qu'étudiante et combien de temps peut elle rester ?
- possibilité de trouver un contrat de travail ?
- étude en France ?
- pacs?
- autres ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Concernant tout d'abord le visa touristique: sa durée ne peut excéder 3 mois et les frais de dossier sont de 60 euros (il n'existe pas de réduction pour votre amie).

Au vu de votre situation le mieux effectivement est de vous paccsés afin qu'elle puisse faire la demande d'une carte de séjour vie privée et familiale valable pour une durée d'un an. Pendant cette durée, elle pourra faire la demande d'un visa long séjour.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci pour votre réponse

et concernant le contrat de travail si je lui en trouve un , cette solution est elle envisageable pour rester en France ?

-----  
Par Visiteur

Vous parlez de l'obtention d'un travail une fois en France ou bien avant qu'elle vienne?

Quel type de contrat?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour

je parle d'un contrat de travail que je pourrai lui trouver en france soit avant qu'elle vienne soit une fois ici pendant son visa touristique

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Dans l'hypothèse où elle obtient un contrat de travail en France, au cours des trois mois accordés par son visa, elle pourra demander une carte de séjour mention salarié dont la durée est d'un an.

Cordialement